

**Déclaration des élu-e-s et RS CGT, FO, SNU  
au CSE ordinaire de Pôle Emploi Bretagne  
du 26 novembre 2020  
Prime Covid**



Lors du CSE du 27 août 2020 une majorité des élu-e-s du CSE de Pôle Emploi Bretagne a voté une résolution demandant à la Direction Régionale un suivi sur les modalités d'attribution et le versement effectif de la Prime exceptionnelle Covid aux salarié-e-s Bretonne-s lors d'un prochain CSE et au plus tard en octobre 2020.

Cette information devait mentionner, en toute transparence, la répartition de cette prime par Catégorie Sociale Professionnelle, par dominante métier, par structure (DR-DT-Agence...), par palier, ainsi que le pourcentage (entre 15 et 20%) retenu et utilisé par la Bretagne.

Depuis, cette majorité d'élu-e-s a demandé, conformément à la loi, le respect de cette résolution et des demandes qui y étaient inscrites, en vain.

Il n'est pas normal que les points demandés par les élu-e-s du CSE de Pôle Emploi Bretagne soient si peu entendus par la direction.

Dans le cadre du CSE de novembre, ces élu-e-s avaient demandé un point à l'ODJ en lien avec la résolution, demande relayée par la secrétaire du CSE.

La direction après avoir refusé dans un 1<sup>er</sup> temps a annoncé qu'elle différerait au prochain CSE ordinaire, en décembre.

Nous exigeons que, pour le prochain CSE, les demandes formulées dans la résolution portant sur la « Prime Covid-19 » et votée au CSE du 27 août 2020 soient effectives dans le cadre d'un point à l'ordre du jour du CSE ordinaire de décembre.